

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DU 102 Dénomination place Mireille et Jacques Renouvin (6e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « place Mireille et Jacques Renouvin » à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette, située dans le 6e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 12 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination "place Mireille et Jacques Renouvin" est attribuée à la place située à l'intersection de la rue de Rennes et de la rue Cassette à Paris 6e.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO